



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 54257

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard-Kunstler souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'aide publique au développement. Selon l'Unicef, plus de la moitié des 2,2 milliards d'enfants qui vivent sur la planète survivent dans des conditions d'extrême pauvreté. 400 millions de ces enfants sont privés d'accès à l'eau potable et 270 millions de soins de santé. Les pays développés s'étaient engagés, via les objectifs du millénaire adoptés il y a quatre ans à l'ONU, à « réduire de moitié la pauvreté et la faim, à mettre l'enseignement à la portée de tous, à améliorer les normes de santé, à mettre un terme à la propagation des grandes maladies comme le VIH/sida et à ralentir la dégradation de l'environnement d'ici à 2015 ». Mais, malgré l'urgence de la situation, les pays riches ne tiennent pas ces engagements. Ainsi la France ne se situera qu'au niveau de 0,44 % du PIB en 2005, loin des 0,7 % posés dans les objectifs du millénaire. Elle lui demande si la France saura au moins honorer son engagement, pris lors de la conférence de Monterrey en 2002, d'atteindre un niveau d'aide publique au développement de 0,50 % du PIB en 2007.

Données clés

Auteur : [Mme Paulette Guinchard](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54257

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10342